

L'AVIS DE...

► **Christian GRAPIN,**
directeur de l'association
Tremplin

« On est encore loin des besoins des entreprises »



(Cédric Helsly.)
mais c'est encore

insuffisant ! Entre 2011 et 2012, leur nombre a progressé de 11 %, mais reste bien inférieur aux besoins des entreprises désireuses de répondre à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Il faut dire que l'Education nationale ne s'est mobilisée sur le sujet que depuis la loi de 2005. Dans les collèges et les lycées, les effectifs d'élèves en situation de handicap ont, depuis cette date, presque doublé pour atteindre 89 000 personnes. Mais trop peu de bacheliers handicapés osent ensuite poursuivre de longues études supérieures.

Qu'est-ce qui freine la poursuite d'études des jeunes en situation de handicap ?

Beaucoup ont interiorisé leur handicap comme une diminution qui ne les autorise pas à envisager autre chose qu'une filière en lycée professionnel ou, au mieux, un cursus court en deux ans après le bac. L'idée des entreprises fondatrices de Tremplin, c'est de permettre aux jeunes de découvrir des secteurs d'activité, des métiers afin qu'ils testent leur projet d'orientation. Parmi les étudiants suivis par notre association, un cinquième de ceux aujourd'hui inscrits dans un cursus bac + 4 ou bac + 5 n'envisageaient pas après le bac d'attendre ce niveau d'études. Les expériences qu'ils ont cumulées (stages, jobs, rencontres avec des professionnels) grâce à nos entreprises partenaires les ont encouragés à augmenter leurs ambitions.

Comment se passe l'insertion des jeunes diplômés handicapés ?

Quatre-vingt-cinq pour cent des jeunes en fin de cursus que nous accompagnons trouvent un poste en moins de six mois. Ce qui facilite leur insertion, c'est non seulement leur niveau de diplôme, aujourd'hui déterminant sur le marché de l'emploi, mais aussi les expériences en entreprise qu'ils ont pu acquérir et leur capacité à présenter leur projet. Plutôt que leur handicap et leurs limites, il est important que les jeunes diplômés apprennent à mettre en avant leur potentiel.

Lutter en amont contre l'autocensure

Toutes les enquêtes d'insertion, l'attestent, la formation est le premier tremplin vers l'emploi. Mais pour les jeunes en situation de handicap, les actions ne sont pas à conduire seulement au niveau des établissements d'enseignement supérieur, mais bien en amont, dès le collège, afin d'éviter les phénomènes d'autocensure. « La classe de 3^e est un palier décisif, remarque Fabien Gaulué, délégué général de la Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (FEDEEH). C'est à ce niveau que certains collégiens handicapés sont amenés à faire un choix d'orientation par défaut. »

Rassemblant près de 40 associations étudiantes et une vingtaine

d'établissements d'enseignement supérieur, la FEDEEH pilote aujourd'hui le programme Phares (Par-delà le handicap avancer et réussir des études supérieures), lancé en 2008 à l'Essec. « Il s'agit d'un programme de tutorat assuré par

93 % des bacheliers coachés par le programme Phares poursuivent des études supérieures

des étudiants auprès d'élèves de la 3^e à la terminale scolarisés en milieu ordinaire, détaille Fabien Gaulué. Pendant quatre ans, les collégiens, puis lycéens sont reçus en petit groupe chaque semaine dans un des établissements parte-

naires du programme. L'objectif est de développer chez ces jeunes la confiance en soi, de les aider à acquérir de l'autonomie, de travailler sur leur projet de formation et professionnel. » Les premiers retours du dispositif sont très encourageants :

93 % des bacheliers coachés par le programme Phares poursuivent au-

jourd'hui des études supérieures dans une très grande diversité de filières (classes prépas, université, Sciences-po, BTS, IUT...).

Dans le même esprit, l'association Tremplin accompagne des lycéens, mais aussi des étudiants en situa-

tion de handicap et les aide à aller « le plus loin possible », en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités (*lire aussi l'avis de Christian Grapin, directeur de Tremplin*). Les quelque 400 jeunes suivis chaque année par l'association sont d'abord reçus en entretien par un chargé de mission pour discuter de leur projet, puis accompagnés pour valider celui-ci, soit au travers d'un stage, d'une rencontre avec un professionnel ou d'un contrat d'alternance au sein d'une des 220 entreprises membres de Tremplin. Mettre un pied dans la réalité permet bien souvent de faire tomber certaines barrières du côté de l'entreprise comme de celui de la personne handicapée.

Sébastien est malentendant

CECI N'EST PAS UN OBSTACLE

CECI N'EST PAS UN OBSTACLE

CHEZ DÉCATHLON
UN HANDICAP N'EST JAMAIS
UNE BARRIÈRE.
Vous êtes motivé(e) ?
Rejoignez-nous sur
recrutement.decathlon.fr
DÉCATHLON